



**Service de la
séance**

Projet de loi

Création sur internet

(1ère lecture)

(URGENCE)

N° 38

23 octobre 2008

(n° 405 (2007-2008) , 53 , 59)

AMENDEMENT

présenté par

M. THIOLLIÈRE

C	Favorable
G	Favorable
Adopté	

au nom de la Commission des Affaires culturelles

Article 2

(Art. L. 331-36 du code de la propriété intellectuelle)

Rédiger comme suit le début du texte proposé par cet article pour l'article L. 331-36 du code de la propriété intellectuelle :

Au titre de sa mission d'encouragement au développement de l'offre commerciale légale et d'observation de l'utilisation illicite...